

# COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ANNEE 2022

## VENDREDI 27 JANVIER 2023

### LISTE DES PRESENTS :

Archers : adhérents présents ou représentés (voir feuilles des présences et d'émargement dûment renseignées)

Membres du conseil d'administration : Josiane MARTIN, Emmanuel CHEVRIER, Philippe MARESCHAL, Dany MARTIN, Cyrille MOUTIA, Pascal PADOIS, Claude ROLAND, Patrick WALKO.

Comité régional du Centre Val de Loire FFTA : Monsieur Claude ROLAND, monsieur Philippe MARESCHAL.

Comité Départemental FFTA : Monsieur Claude ROLAND, monsieur Philippe MARESCHAL.

Municipalité de Fleury les Aubrais : Madame Marilyne COULON, conseillère municipale Adjointe aux sports et aux handisports.

Municipalité de Saran : Monsieur Fabrice BOISSET, conseiller municipal Adjoint aux sports

### OUVERTURE DE SEANCE :

Dûment convoquée, l'Assemblée Générale de l'ASFAS TIR A L'ARC s'est tenue le vendredi 27 janvier 2023, salle de tir à l'arc du complexe sportif de la forêt à Saran, sous la présidence de M. Philippe MARESCHAL.

Emargement de la feuille de présence par les adhérents et comptabilisation des pouvoirs, 56 présents ou représentés sur 137 adhérents à jour de leur cotisation au 27/01/2023.

48 adhérents sur les 56 recensés présents ou représentés ont pouvoir de vote au 27/01/2023. Le Quorum fixé à 35 est atteint.

Nous commençons cette AG en rendant hommage aux archers disparus dans l'année. La saison passée a vu des disparitions. Yves RABOUIN et Denys HERGIBO ont été emporté par la maladie et plus récemment en janvier Dominique DUBOC.

Après avoir remercié, l'ensemble des présents, le président déclare à 19 h, la séance ouverte.

### Adoption du procès verbal de l'A G du 28 janvier 2022 :

Aucune remarque n'ayant été émise sur le compte rendu de l'assemblée générale précédente (saison2020/2021) celui-ci est entériné.

### Approbation du procès verbal A G du 28 janvier 2022 :

- Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

### Présentation du rapport d'activité 2022 :

Remontée sensible de l'effectif après la crise sanitaire (125 par rapport à 104 licenciés) beaucoup de nouveaux adhérents jeunes.

Le club souffre d'un manque de bénévoles (dirigeants, arbitres-animateurs, entraîneurs actifs, responsables de commissions, organisateurs de manifestations etc. Nombreux postes vacants au conseil d'administration !

Un appel est lancé auprès des adhérents pour trouver des candidats aux stages de formation d'entraîneur fédéral et d'arbitre fédéral.

Le club a obtenu 6 certifications et s'est vu attribuer pour les années 2023 et 2024 le label **Ambition** FFTA. Dès l'attribution d'un terrain permettant le tir en extérieur (70 m sur 4 cibles) le club pourra prétendre au label **Excellence**.

### Présentation du bilan sportif de la saison 2021/2022 : (commissions sportives)

Philippe MARESCHAL pour les disciplines de parcours ainsi que pour les disciplines sur cibles anglaises et beursault et Dany MARTIN pour le spécial jeunes. Ces bilans retracent le palmarès de chaque archer compétiteur sur l'ensemble de la saison 2021/2022, par discipline pratiquée ainsi que le rang individuel de chacun au niveau national. Ces bilans sont joints au rapport d'activité.

A noter tout particulièrement les performances individuelles et par équipes de nos archers aux différents championnats de France, Laurine RONOT 2 médailles d'or en « salle » et « 3D » plus 1 médaille d'argent en « nature », Lauriane VOISIN 3 fois médaillée d'argent « campagne », « Nature » et « 3D » et Emmanuel CHEVRIER médaille d'or en « 3D ».

### Présentation du rapport financier de l'année 2022 :

Les vérificateurs aux comptes Gilles COUTURIER et Lionel FREMONT ont procédé aux vérifications le 12 janvier 2023, le rapporteur atteste de la régularité des comptes et demande à l'assemblée de donner quitus au trésorier.

Le bilan pour l'année 2022 élaboré par le trésorier Pascal PADOIS est présenté à l'assemblée.

Un léger excédent met en évidence le bon équilibre du compte de l'association sur l'exercice « année 2022 ».

### Vote du bilan :

- L'assemblée approuve le bilan financier : 48 voix pour, 0 voix contre

Le budget prévisionnel pour l'année 2023 est présenté à l'assemblée par le trésorier.

### Vote du budget :

- L'assemblée approuve le budget prévisionnel 2023 : 48 voix pour, 0 voix contre.

Cotisation : Le montant de la part club est actuellement de 41€ pour un adulte compétiteur et de 24€ pour un jeune (benjamin à junior) ainsi que sport adapté.

Toute augmentation de la part fédérale (licence et assurance) est automatiquement répercutée sur le coût de la cotisation annuelle.

- L'assemblée approuve ces montants de la part club à l'unanimité.

### Désignation des vérificateurs aux comptes:

Gilles COUTURIER et Lionel FREMONT proposent leurs candidatures pour vérifier les comptes 2023.

- L'assemblée approuve à l'unanimité leurs candidatures.

### **Candidatures au conseil d'administration :**

En référence aux statuts, le conseil d'administration est composé de 16 membres maximum. Actuellement Geoffroy de Marne étant démissionnaire 7 postes sont vacants (5 d'entre eux sont réservés à des féminines). Suite à l'appel à candidature, une adhérente a postulé : Sandrine LOISEAU

### **Résultat du vote de l'assemblée :**

- L'assemblée élit Sandrine LOISEAU : 48 voix pour, 0 voix contre

La prochaine réunion du conseil d'administration est programmée le jeudi 2 mars 2023 à 20 h 30 à la salle de convivialité du complexe sportif de la forêt.

### **Remise des distinctions et honneurs à nos adhérents :**

Suite à un retard de commande, la distribution des badges distinctifs de performances par discipline est reportée.

A l'occasion de l'assemblée générale du comité régional Centre Val de Loire de tir à l'arc Jean-Jacques TETART et Philippe MARESCHAL recevront la médaille de bronze de la FFTA.

### **Parole aux représentants officiels :**

**Mme COULON** présente ses meilleurs vœux à l'assemblée, constate une franche reprise d'effectif après la crise sanitaire, que l'association se porte bien, vit bien et forme des champions mais aussi qu'elle subit comme beaucoup d'associations une pénurie de bénévoles. La vie associative est une richesse pour la municipalité et le sport pratiqué riche en échanges intergénérationnels. Elle se réjouit de l'inclusion du sport adapté, félicite les dirigeants et les bénévoles et souhaite au club un bel anniversaire des 50 ans d'existence.

**M. BOISSIER** intervient en cours de séance où il apporte quelques précisions concernant le projet d'un nouveau terrain de tir à l'arc pluridisciplinaire (parcours, tir en extérieur 50 et 70 m et beursault) situé au clos vert à Saran à proximité du club « méca » et qui est actuellement à l'étude au budget 2023 (100000€). Ce projet lui tient à cœur, il travaille avec le club, les services techniques de la ville sur ce projet d'aménagement et de sécurisation (Travaux mi 2024).

En fin de séance, précise être en accord avec l'intervention de madame COULON et que sans ses bénévoles, le club ne serait pas ce qu'il est et qu'il n'y aurait pas de champion. Il rappelle également travailler pour l'accomplissement du projet de terrain.

**M. ROLAND** précise en cours de séance que ce projet de terrain sera suivi par les instances fédérales (département, région et FFTA) et propose son aide et son expertise sur l'aménagement et la sécurisation du terrain et souhaite l'aboutissement du projet. Il signale par ailleurs que par rapport à des clubs de taille similaire « Macon, Angers » le club est fort petit dans son équipement par rapport à l'effectif (Premier du Loiret, deuxième de la région et dans les dix premiers nationaux)

Après avoir renouvelé ses remerciements à l'ensemble des présents, le président prononce à 20 h 45 la clôture de la séance et invite tous les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance,

Dany. MARTIN